

Concours de la plus belle moustache



6 août **FÊTE**
du pain

RÈGLEMENT

Article 1 – Objet du concours

La ville de Saint-Jean-de-Maurienne organise à l'occasion de la fête du Pain un concours convivial et festif intitulé « **La Plus Belle Moustache** », ouvert à tous et à toutes.

Article 2 – Inscriptions au concours

La participation à ce concours est gratuite.

Le concours est ouvert à toute personne physique domiciliée en France Métropolitaine excepté :

- Les membres du jury et leur famille,
- Les membres du Conseil Municipal et les membres directs de leur famille vivant sous le même toit,

Une seule participation par foyer (même adresse) est acceptée. Le bulletin d'inscription est disponible :

- À l'accueil de la Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne ;
- À l'accueil de l'Office de Tourisme ;
- Sur le site internet de la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne
www.saintjeandemaurienne.fr



Le bulletin d'inscription devra être retourné avant le **jeudi 6 août à 12h00** par mail à l'adresse cea@saintjeandemaurienne.fr, ou dans la boîte aux lettres dans la cour du Palais épiscopal.

Deux catégories sont proposées :

1. Moustache Traditionnelle
 - Vraie ou fausse moustache autorisée.
 - Style classique et reconnaissable.
 - Forme soignée et harmonieuse.
 - La longueur est libre, mais l'aspect général doit rester dans l'esprit des moustaches traditionnelles (guidon, chevron, impériale, etc.).
2. Moustache Originale (tout est permis : paillettes, couleurs, coupe...)
 - Toutes les créations sont permises.
 - Utilisation possible de couleurs, paillettes, accessoires, maquillage ou matériaux variés.
 - Formes inventives, coupes atypiques et mises en scène encouragées.
 - L'originalité, la créativité et l'effet visuel seront les principaux critères d'évaluation.

Article 3 – Organisation du concours

La commune organisatrice du concours a constitué un jury de 5 personnes composé d'élus, de professionnels et de personnes présentes dans le public.

Le jury établit un classement. Il est le seul juge de la validité de l'attribution des prix.

Article 4 – Déroulement du concours et critères d'appréciation

Pour l'organisation de l'épreuve, chaque participant devra :

- Se présenter à l'accueil Place de la cathédrale de 13h30 à 13h45, avant le début du concours ;
- Défiler devant le jury à partir de 14h00 ;
- Présenter sa moustache et, s'il le souhaite, expliquer son inspiration dans le bulletin d'inscription.

Le jury pourra poser quelques questions aux candidats dans une ambiance festive et bienveillante.

Les critères de jugement sont les suivants :

- Pour la moustache Traditionnelle : élégance, entretien, authenticité du style ;
- Pour la moustache Originale : créativité, audace, esthétique et impact visuel.

Le vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus de points. En cas d'égalité, la voix du président du jury est prépondérante.

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer un prix « coup de cœur ». Les décisions du jury seront sans appel. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Ce dernier est tenu également à disposition des participants sur demande à l'accueil de la mairie et sur le site internet www.saintjeandemaurienne.fr.

Article 5 – Récompenses

Au terme du classement, les 3 premiers de chaque catégorie seront primés par différents lots.

La notation du jury et les résultats seront proclamés le jeudi 6 août sur la Place de la Cathédrale à 14h, avant la bénédiction du pain.

Article 6- Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 7- Droits à l'image

Les participants au concours autorisent les prises de vue et leur utilisation par la commune de Saint-Jean-de Maurienne pour ses publications, ses documents de communication et de promotion, pour son site Internet, ses pages Facebook et pour des présentations en public (remise des prix, expositions...). Les utilisations éventuelles ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée des participants.

Les gagnants autorisent la diffusion de leur nom dans la presse.

Article 8 – Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre du concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 2 (deux) mois et traitées par le pôle culturel et l'animations.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en en faisant la demande expresse à la Mairie par mail à cea@saintjeandemaurienne.fr ou par courrier à : Mairie - Place de l'Hôtel de ville BP 10 - 73302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex

BULLETIN D'INSCRIPTION

	Moustache Traditionnelle		Moustache Originale
---	--------------------------	---	---------------------

Je soussigné(e) M. / Mme

Résidant :
.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Participe au concours de La plus belle moustache dans le cadre de la Fête du pain 2026.

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours et l'accepte sans réserve.

Date :

Signature :

Remarques pour le jury / anecdote (lecture du texte par l'animateur lors du défilé) :

.....

.....

.....

.....

.....